

## Télécabines Les Dents vertes en Gruyère SA

---

Procès-verbal  
de l'Assemblée générale du 25 juillet 2016, à 18h00, à l'Hôtel Cailler à Charmey

---

Président de l'Assemblée : M. Mathieu Fehlmann

Membres du Conseil d'administration  
présents : MM. Olivier Andrey, Jean-Claude Kolly, Alain Riedo,  
Cédric Yerly

Nombres de voix représentées : 131'728 (majorité absolue la moitié + 1) 65'865  
(compte tenu des valeurs nominales des actions représentées)

---

### Ordre du jour :

1. Contrôle des présences et désignation des scrutateurs
  2. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale du 31 août 2015
  3. Rapport sur l'activité de la société en 2015/2016
  4. Présentation des comptes de l'exercice 2015/2016
  5. Rapport de l'organe de révision
  6. Discussion et approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2015/2016
  7. Décharge au Conseil d'administration
  8. Validation du coupon no 52 (anciennes et nouvelles actions)
  9. Election statutaires
  10. Divers
-

### 1. Contrôle des présences et désignation des scrutateurs

M. Mathieu Fehlmann salue les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue.

En préambule, M. Mathieu Fehlmann relève le caractère particulier de cette assemblée, en raison de la dernière Assemblée communale du 27 juin 2016, qui a refusé le plan d'affaires du Conseil d'administration et donc amené à une non-représentation de ses membres et surtout, en raison de l'absence de M. Bruno Charrière, ami et regretté Président, subitement décédé le 5 mai 2016. M. Mathieu Fehlmann demande une minute de silence en sa mémoire.

M. Mathieu Fehlmann informe ensuite que plusieurs personnalités se sont excusées mais que par gain de temps, il ne les citera pas. Il prie néanmoins l'Assemblée d'excuser l'organe de révision et informe que la lecture de son rapport sera faite par M. Cédric Yerly, après la présentation des comptes.

M. Mathieu Fehlmann souligne que la convocation à l'assemblée a été publiée, conformément aux statuts, dans la Feuille d'avis officielle suisse du commerce dans les délais, ainsi que dans l'Echo de Charmey et la Gruyère.

Décision :

L'ordre du jour et la convocation ne faisant l'objet d'aucune remarque, l'assemblée est ainsi valablement constituée.

Messieurs Vincent Bugnard et Jacques Bonfils sont désignés scrutateurs.

### 2. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale 31 août 2015

La lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 août 2015 n'est pas demandée et aucune remarque y relative n'est formulée.

Décision :

Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

1

### 3. Rapport sur l'activité de la société en 2015/2016

M. Mathieu Fehlmann passe la parole à M. Jean-Claude Kolly.

M. Jean-Claude Kolly rappelle tout d'abord que le Conseil d'administration, élu par l'assemblée générale du 12 avril 2013, avait reçu des missions claires, fixées par le Conseil communal précédent sur la base de l'analyse du consultant Daniel Fischer et Partners :

- procéder à un assainissement de la société ; à ce jour l'ensemble des factures sont payées dans les délais et plus aucune créance ne fait l'objet de négociation avec un fournisseur,
- mettre en place une gestion professionnelle ; le rattrapage des révisions et des entretiens d'installations est effectué et les exigences légales sont désormais respectées scrupuleusement,
- essayer de « faire mieux sans investir » ; l'amélioration de certains produits et le développement de nouveaux (ski à l'heure et trottibikes) ont permis d'augmenter le chiffre

d'affaire de la société tant que les conditions climatiques n'aient pas rendues tout effort vain.

- définir une stratégie pour 2016 ; une vision globale et claire du développement de l'entreprise a été présentée au travers de l'important Plan d'affaires réalisé par le Conseil d'administration.

M. Jean-Claude Kolly relève qu'il a été reconnu aussi bien par le consultant que par le Conseil communal dans son courrier du 19 mai 2016 que tous ces objectifs ont été atteints au cours de ces trois dernières années.

M. Jean-Claude Kolly cite quelques chiffres-clé qui permettent de comprendre les résultats financiers et relève que ces chiffres dus aux jours d'ouverture en moins aussi bien en été qu'en hiver, à la canicule de l'été et surtout au manque de neige durant la période des fêtes expliquent le chiffre d'affaires en net recul : Fr. 332'705.00 de moins que durant la période précédente.

Il ajoute que le plan d'affaires a occupé pendant de longs mois le conseil d'administration et que ce sont des centaines d'heures de pur bénévolat qui ont été consacrés à sa rédaction. Il précise qu'il s'agissait tout d'abord de faire un état des lieux, d'analyser attentivement les comptes d'exploitation sur 12 ans, de sortir de nombreux éléments statistiques et de connaître la répartition des coûts été et hiver, pour ensuite décider s'il valait mieux stopper, continuer tel quel ou développer l'exploitation.

Il explique ensuite que 4 variantes ont été analysées pour finalement retenir une variante consistant en 4 mois d'été et 3 mois d'hiver. Il précise que cette variante prévoyait tout d'abord de renouveler la concession de la télécabine et d'entreprendre les travaux en découlant. Elle proposait également de réaliser des investissements selon un certain ordre de priorité. M. Jean-Claude Kolly rappelle que les projets du plan d'affaires proposés lors de la séance d'information du 4 avril 2016 avaient pour conséquence un engagement pour les investissements et le fonctionnement de la part de la commune de Val-de-Charney de Fr. 800'000.00/an pendant 5 ans mais qu'au cours des discussions avec le Conseil communal, l'engagement demandé a été revu et ramené à Fr. 800'000.00/an pendant 3 ans. Il souligne que c'est finalement cette proposition qui a été soumise à l'assemblée communale du 27 juin 2016.

M. Jean-Claude Kolly précise que pour le Conseil d'administration c'était la seule solution envisageable, puisque la stratégie du Conseil communal ne repose que sur un seul point : faire payer le canton et la région car Val-de-Charney seul n'a pas les moyens. Il ajoute que cette vision stratégique comporte beaucoup d'incertitudes et que le risque d'un dépôt de bilan de la société existe, raison pour laquelle le Conseil d'administration ne peut pas s'y associer.

Concernant le personnel, M. Jean-Claude Kolly rappelle qu'au cours de la période 2015/2016, la société a dû déplorer le départ du directeur M. Guy Morier ainsi que celui de Mme Deborah Zampa au 31 mars 2016, ce qui montre à quel point il est difficile de travailler pour une société qui dépend du soutien de tiers. Il souligne qu'étant donné que M. Morier était aussi chef technique, il a fallu chercher une personne pour assumer cette fonction obligatoire du point de vue légal. Il ajoute que M. Göbeli, chef d'exploitation à Jaun-Gastlosen Bergbahnen AG a accepté cette fonction, ce qui a permis de maintenir l'exploitation sans pour autant engager une nouvelle personne. M. Jean-Claude Kolly souligne que tant que la situation reste précaire et que l'avenir n'est pas assuré pour une certaine période, il est illusoire de trouver des personnes qualifiées à plein temps et que c'est d'ailleurs pour cette raison que le Conseil d'administration a assumé les charges opérationnelles depuis le départ de M. Morier et Mme Zampa.

M. Jean-Claude Kolly rappelle que le renouvellement de la concession de la télécabine doit être demandé en 2017. Il précise que la télécabine ne pourra pas continuer à fonctionner pendant 25 ans sans effectuer des investissements de réhabilitation de l'installation, qui selon les devis établis s'élèvent à Fr. 2'081'000.00. Il informe ensuite que M. Cédric Bugnon, responsable technique, a pris les devants en demandant une offre commune pour la partie électrique, avec les sociétés de Télé Anzère SA et de Remontées mécaniques Crans-Montana-Aminona SA, afin d'obtenir des prix plus favorables.

Pour terminer, M. Jean-Claude Kolly remercie l'ensemble du personnel permanent et saisonnier des remontées mécaniques et du restaurant, pour leur engagement sans faille. Il rappelle que malgré que le personnel agit sans directeur et sans responsable administratif depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, il a su prendre ses responsabilités, proposer des solutions et assurer une excellente collaboration avec le Conseil d'administration et le chef technique M. Göbeli de Jaun-Gastlosen Bergbahnen AG.

M. Jean-Claude Kolly tient également à remercier le directeur M. Guy Morier et la responsable administrative Mme Déborah, tous les deux démissionnaires pour des raisons bien compréhensibles, mais qui ont œuvré à la bonne marche de l'entreprise et qui ont laissé une situation saine ce qui a permis au Conseil d'administration d'assumer l'opérationnel sans trop de difficultés. Il remercie ensuite Mme Laure Baudois, qui, depuis l'automne dernier a participé aux séances et travaux du Conseil d'administration sans en devenir membre officiellement, puis les conseils d'administration des sociétés propriétaires RMF pour le télésiège et Télégruyère.

M. Jean-Claude remercie aussi M. le Préfet de la Gruyère Patrice Borcard pour son soutien et enfin la population de Val de Charmey.

#### **4. Présentation des comptes de l'exercice 2015/2016**

M. Cédric Yerly présente les résultats du compte d'exploitation pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2016. Il précise qu'une nouvelle présentation des comptes a été faite par la fiduciaire conformément aux dispositions prévues par le nouveau droit comptable applicable pour la 1<sup>ère</sup> fois lors du bouclage annuel 2015. A noter que dans un souci de transparence, la présentation des comptes de l'exercice précédent a également été retravaillée afin de pouvoir en faciliter la lecture et la comparaison.

Avec un total de produits de Fr. 1'444'003.00 et des charges pour Fr. 2'111'313.00, il résulte une perte brute d'exploitation de Fr. 814'038.00. Cette perte se voit compensée par une contribution extraordinaire de Fr. 975'000.00 de la commune de Val-de-Charmey. Ainsi, le compte d'exploitation se boucle avec un résultat net de Fr. 631.00 après constitution de provisions et d'amortissements pour un montant de CHF 203'119.00.

M. Cédric Yerly passe ensuite à la lecture du bilan. Le total de l'actif correspond à celui du passif et se monte à Fr. 7'092'271.00. Au 30 avril 2016, le bilan présente un capital-actions de Fr. 3'057'325.00 et un bénéfice reporté de Fr. 39'556.00, représentant ainsi un total de fonds propres de Fr. 3'096'879.00.

Finalement, M. Cédric Yerly attire l'attention sur la remarque faite par l'organe de révision dans l'annexe du bilan sous la lettre D, soulignant le fait que « si la société ne trouverait pas les fonds nécessaires pour lui permettre de satisfaire à ses engagements à court terme, il existe une incertitude importante faisant peser des doutes significatifs sur la capacité de la société à poursuivre son activité ».

M. Müller demande des explications au sujet des indemnités journalières maladie et accident, qui ont augmentés par rapport à l'année précédente. M. Cédric Yerly répond qu'il y a eu plusieurs cas de personnes en arrêt maladie / accident depuis 2014 et que les versements des indemnités y relatives n'ont été effectués qu'en 2015 après que les assurances aient pu statuer sur les différents cas. Il précise qu'une personne a été arrêtée durant 6 mois.

**5. Rapport de l'organe de révision**

Les comptes ont été vérifiés par la Fiduciaire Cuennet Sàrl, qui atteste par le biais de son rapport de l'organe de révision daté du 30 juin 2016, de la parfaite exactitude du compte de pertes et profits, du bilan et de l'exercice, ainsi que de leur conformité avec les règles statutaires de la Société.

La Fiduciaire Cuennet Sàrl s'étant excusée, M. Cédric Yerly donne lecture de son rapport à l'Assemblée et demande d'approuver les comptes et d'en donner décharge aux organes responsables.

**6. Discussion et approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2015/2016**

Décision :

Les comptes et bilans de l'exercice 2015/2016 clôturés au 30 avril 2016, sont approuvés à l'unanimité.

**7. Décharge au Conseil d'administration**

Décision :

L'assemblée donne décharge au trésorier et au Conseil d'administration à l'unanimité

**8. Validation du coupon no 52 (anciennes et nouvelles actions)**

M. Mathieu Fehlmann rappelle que les détenteurs de coupons d'actions peuvent, en temps normal, faire valoir leurs coupons pour des abonnements de ski ou autre. Néanmoins, au vu des résultats de l'année, le Conseil propose de valider ces coupons à Fr. 0.-.

Décision :

A l'unanimité, l'assemblée accepte de fixer la valeur du coupon no 51 à Fr. 0.- pour l'exercice écoulé.

## 9. Elections statutaires

M. Mathieu Fehlmann rappelle, que comme annoncé par écrit le 12 mai 2016 à l'actionnaire de référence qu'est la commune de Val-de-Charmey et suite à l'Assemblée communale du 27 juin 2016, l'ensemble de l'actuel Conseil d'Administration a décidé de ne pas renouveler son mandat.

A ce sujet, M. Mathieu Fehlmann rappelle que lors de la dernière législature, le Conseil communal avait proposé de nommer pour l'Assemblée générale de la société Télécabine Charmey les Dents-Vertes en Gruyère SA, tenue en avril 2013, un nouveau Conseil d'administration, pour un mandat de 3 ans et plus précisément jusqu'à l'Assemblée générale 2016, avec les objectifs énumérés au point 3 du présent procès-verbal.

M. Mathieu Fehlmann relève que bien que les échéances initiales de fin 2016 aient été écourtées de plusieurs mois unilatéralement par le Conseil communal ; les membres du Conseil d'administration estiment avoir pleinement accompli leur mission, comme cela a été souligné par le consultant externe M. Daniel Fischer et par le Conseil communal dans sa lettre du 19 mai 2016.

M. Mathieu Fehlmann revient ensuite sur les différents échanges entre le Conseil communal et le Conseil d'administration de la Télécabine et ajoute que forts de l'expérience acquise durant ces trois années et tel que présenté dans le Plan d'affaires, le Conseil d'administration avait estimé indispensable que certains points soient pris en considération. Il rappelle que ces derniers avaient été transmis par écrit dans une lettre du Conseil d'administration au Conseil communal, le 12 mai 2016, comme suit :

- soumettre à la population une et une seule proposition en lien avec le soutien financier aux Remontées mécaniques qui soit commune au Conseil communal et au Conseil d'administration (nécessité de présenter un projet commun et fédérateur ainsi qu'un front uni vis-à-vis de la population).
- obtenir un engagement sur le soutien octroyé pour une période de 5 ans, correspondant à la durée de la législature communale afin de permettre, notamment, l'engagement du personnel qualifié nécessaire. A noter qu'en écho aux signaux positifs émanant tant de la région, que du canton et grâce à l'engagement exemplaire de Monsieur le Préfet Patrice Borcard, une proposition écrite datée du 1er juin proposait un raccourcissement de la période de soutien financier pour une durée de 3 ans.
- se fixer comme objectif, non pas l'équilibre financier de la société, mais bien la diminution de la charge financière pour la commune d'ici 3 à 5 ans.
- obtenir un accord de principe sur une aide annuelle de CHF 800'000.00 pour, d'une part, l'exploitation des installations et d'autre part, permettre des investissements, prioritairement pour développer la saison estivale, visant à diminuer la charge financière de la commune.
- mettre en place une structure administrative commune pour l'Office du Tourisme, le Centre de sports et loisirs et les Remontées mécaniques, laquelle sera également appelée à collaborer avec les autres acteurs touristiques importants de Charmey pour l'aspect marketing ; sachant que des contacts existaient avec une personne aux compétences reconnues, mais qui ne s'engagerait pas sans un projet clair et un soutien fort du Conseil communal.
- mettre en place une task force commune (Remontées mécaniques et Conseil communal) afin de mener à bien, en collaboration avec l'ARG, la régionalisation des coûts d'exploitation des Remontées mécaniques dans les 5 ans, comme cela se fait pour les piscines et la patinoire du district.

M. Mathieu Fehlmann rappelle que le Conseil d'administration avait précisé que sans une détermination ferme sur les différents points susmentionnés, il estimait qu'assurer la pérennité des Remontées mécaniques s'avérait une mission extrêmement difficile, voire impossible. Rappelant que selon les récentes estimations de l'UFT, les Remontées mécaniques engendrent des retombées économiques annuelles de Fr. 8'000'000.00 pour la région, soit plus de 15% des retombées économiques touristiques de Charmey.

M. Mathieu Fehlmann rappelle également que dans un souci de transparence, le Conseil d'administration avait avisé qu'en l'absence d'une mission claire et de la confirmation d'un soutien fort du Conseil communal, les membres du Conseil d'administration actuels estimeraient avoir accompli leur mission et, par conséquent, ne pourraient se représenter lors de la prochaine Assemblée générale des Remontées mécaniques prévue en juillet prochain.

Le Conseil d'administration n'a malheureusement pas trouvé d'écho positif auprès du Conseil communal qui, le 24 mai 2016, a annoncé que la commune ne financerait plus que Fr. 400'000.00 pour l'été 2016 et plus rien pour la suite. Tenant compte de cette décision unilatérale, le Conseil d'administration a été contraint de demander un changement de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de Charmey du 27 juin, ce qui a divisé la commune en deux.

Suite à ce rappel des faits, M. Mathieu Fehlmann ajoute que dans le but que les remontées mécaniques puissent continuer à vivre, il semble indispensable qu'un nouveau Conseil d'Administration, qui puisse suivre et comprendre la vision du Conseil communal, soit mis en place afin que Charmey ne revive plus jamais une assemblée communale comme la dernière.

De ce fait, pour remplacer les personnes sortantes, et en vertu de l'art. 14 des statuts de la société, qui précise à l'alinéa 2 que le Conseil communal a le droit de désigner trois administrateurs le Conseil d'administration propose les candidatures suivantes :

Monsieur Etienne Genoud, vice-syndic de Charmey  
Monsieur Sébastien Jacquat, Conseiller Communal de Charmey, Assureur  
Monsieur Nicolas Caputo, chef des finances de la Haute Ecole spécialisé de Fribourg

M. Mathieu Fehlmann demande s'il y a d'autres propositions.

M. Jean-Pierre Thürler prend la parole au nom de l'Association Charmeca. En préambule, il remercie les membres sortant du Conseil d'administration, puis il informe les actionnaires que l'Association Charmeca a pris position sur les sujets traités lors de la dernière Assemblée communale en lien avec le dossier des remontées mécaniques et qu'elle l'a fait savoir au Conseil d'administration et au Conseil communal par le biais de courriers. M. Jean-Pierre Thürler relève que l'Association Charmeca soutient notamment la construction d'une piste de descente VTT ainsi que le projet d'enneigement mécanique.

M. Jean-Pierre Thürler relève que Charmeca voulait présenter 2 personnes mais qu'après réflexions ils ont décidé de ne présenter personne pour le moment. Cependant, si le nouveau Conseil d'administration désirerait s'étoffer, il pourrait être judicieux de faire entrer au Conseil d'administration des personnes qui ont un lien professionnel avec la Télécabine. A cet effet, Mme Martine Giner et/ou M. Pierre-Alain Hayoz se tiennent à disposition.

L'assemblée acceptant ces trois candidatures ; ils formeront la base du nouveau Conseil d'Administration de la Télécabine. M. Mathieu Fehlmann félicite ces trois messieurs et relève que

d'autres personnes très intéressantes sont ouvertes à la proposition, mais qu'au vu de la période des vacances, elles doivent encore en parler avec leur employeur respectif. Il ajoute que dans l'objectif de dépassionner le sujet, il serait important que les futurs administrateurs n'aient aucun intérêt direct avec la Télécabine, voire avec Charmey.

M. Jean-Pierre Thürler demande de prendre note de son message et de considérer la proposition de l'Association Charmeca.

M. Mathieu Fehlmann remercie M. Jean-Pierre Thürler pour son intervention. Il rappelle donc les trois candidatures, que sont :

Monsieur Etienne Genoud, vice-syndic de Charmey  
Monsieur Sébastien Jacquat, Conseiller Communal de Charmey, Assureur  
Monsieur Nicolas Caputo, chef des finances de la Haute Ecole spécialisé de Fribourg

M. Mathieu Fehlmann prie ensuite l'assemblée de réélire l'organe de révision, soit la Fiduciaire Cuennet Sàrl.

Avant de passer au dernier point de l'ordre du jour, M. Mathieu Fehlmann souhaite remercier les collaborateurs des remontées mécaniques, qui travaillent dans une atmosphère très lourde, mais qui donnent tous les jours le meilleur d'eux-mêmes.

Dans un deuxième temps, il souhaite remercier les membres du Conseil d'Administration, qui ont tous consacré bénévolement des centaines d'heures de travail durant ces trois dernières années et qui sont passé de moments d'espoir à des moments difficiles. Il ajoute que tous ont toujours œuvré de manière solidaire, dans un esprit constructif et dans la bonne humeur où tout le monde avait droit à la parole.

Il relève qu'en tant que Benjamin de l'équipe, avant l'arrivée de Mme Laure Baudois qui a épaulé le Conseil d'administration durant les derniers mois, cette expérience lui aura permis d'apprendre beaucoup de choses. Il souligne que les membres du Conseil d'administration ont formé une équipe extraordinaire, complémentaire et homogène.

Décisions :

L'assemblée prend acte du décès du président du Conseil d'administration et de la démission des autres membres dudit Conseil. Leur signature sera radiée au Registre du Commerce.

A l'unanimité, l'assemblée appelle aux fonctions de nouveaux membres du Conseil d'administration, Messieurs Etienne Genoud, vice-syndic de Charmey, Sébastien Jacquat, Conseiller Communal de Charmey, Assureur et Nicolas Caputo, chef des finances de la Haute Ecole spécialisé de Fribourg qui ont déjà accepté leur nomination. Ces derniers formeront la base du Conseil d'administration de la Télécabine.

A l'unanimité, l'assemblée réélit la Fiduciaire Cuennet Sàrl en tant qu'Organe de révision, pour un mandat de 3 ans.



10. **Divers**

Mme Annick Remy remercie tous les membres du Conseil d'administration pour leur travail.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 19h04 et les participants sont invités à partager l'apéritif qui suivra.

**Télécabine les Dents Vertes en Gruyère SA**



Mathieu Fehlmann,  
Président



Olivier Andrey,  
Secrétaire ad hoc

Bulle, le 19 août 2016/er